



Le déconfinement, pas à pas

La crise du coronavirus nous a fait vivre un printemps plein de restrictions. Nous voyons cependant peu à peu la lumière au bout du tunnel et, pas à pas, nous amorçons un retour à la normale. Les magasins ont rouvert leurs portes, les écoles reprennent au compte-gouttes et le marché dominical jettois est lui aussi de retour.

Page 13

Aide à la
déclaration d'impôts

4

Distribution
de masques

7

Action
Conteneurs mobiles

9

Zone 30
La norme à Jette

10



Ce que la crise dit de nous...

Toute crise parle des gens, de vous et de moi, de nos amis, de nos voisins, des autres... Certes, celles et ceux qui passent leur vie à critiquer ceux qui agissent, ceux qui vont de l'avant... sont passés à la vitesse supérieure. La crise, avec l'aide du grand café du commerce que sont devenus les réseaux sociaux, leur offre un champ immense de bavardage où la médiocrité de certains propos dispute l'oisiveté voire la méchanceté d'autres.

Ce que nous retiendrons surtout, c'est l'œuvre de ces dizaines, centaines, milliers de héros quotidiens, le plus souvent anonymes, qu'une crise comme celle que nous connaissons révèle être encore plus héroïques. Mes pensées, et mes remerciements, vont à toutes celles et tous ceux que le corona aura rendu davantage responsables, davantage solidaires, davantage attentifs à autrui. Bien sûr, nous pensons à tout le personnel de première ligne, les soignants, les policiers, les balayeurs, les fonctionnaires, les gardiens de la paix et tous ceux qui, crise ou pas, se sont trouvés à devoir continuer le job. Mais je pense aussi à vous les Jettoises et les Jettois qui vous êtes mobilisé(e)s dans les ateliers solidaires pour fabriquer des masques, qui vous êtes occupé(e)s de vos voisins âgés ou malades, qui avez pris des nouvelles de nos résidents, qui vous êtes également pris(es) en mains plutôt que d'attendre la manne publique de masques et de filtres qui pour d'autres ne sont jamais les bons et arrivent toujours trop tard !

Je retiendrai également l'immense mobilisation de nos administrations, de la commune et du CPAS qui, sans relâche, n'ont eu de cesse d'accompagner la population de Jette dans ces moments difficiles. Une administration, ce n'est pas un concept ni une réalité virtuelle. C'est une vraie réalité faite de femmes et d'hommes qui vous reçoivent chaque jour dans nos locaux, qui mettent près de 8.000 masques sous enveloppe pour nos aînés et les distribuent avec des volontaires dans les boîtes, qui assurent le retrait par la population de 20.000 masques et filtres le week-end, qui font tourner les crèches et les écoles, qui organisent la réouverture des marchés... Merci à eux et chapeau bas à leurs cadres qui chaque jour organisent ces services à la population.

Les jours passent et l'été se profile déjà. Cette crise nous aura habitées une saison entière et demain nous dira le prix, notamment social, qu'il faudra payer au titre de tribut. Pour l'heure, tentons d'envisager un avenir plus proche et plus radieux... celui qui verra nos jeunes retourner à l'école, nos frontières se rouvrir, nos hôpitaux et leur personnel souffler quelque peu, nos commerçants et nos entrepreneurs renouer avec le succès, nos artistes retrouver leur public et surtout, chacune et chacun d'entre nous reprendre famille et amis dans ses bras.

■ Votre bourgmestre, Hervé Doyen

Infos pratiques

La Maison communale
Chaussée de Wemmel, 100
1090 Jette

Heures d'ouverture de l'administration communale

Dans le cadre des mesures contre le coronavirus, l'administration communale est accessible, uniquement sur rendez-vous :

- 02.423.12.11, du lundi au vendredi de 8h30 à 13h, y compris le jeudi – pas d'ouverture le jeudi jusque 19h.
- Les citoyens sont invités à prendre rendez-vous auprès de l'administration communale uniquement pour les démarches indispensables et à postposer leur démarche si elle peut attendre.
- L'accueil du bâtiment Theodor 108 est fermé.
Les services Gestion du Territoire et Gestion foncière et Habitat sont accessibles uniquement sur rendez-vous et uniquement pour des dossiers urgents.
 - Permis d'urbanisme 02.422.31.49 ;
 - Permis d'environnement 02.422.31.55 ;
 - Gestion foncière et Habitat 02.423.13.62/63
- Le guichet électronique Irisbox reste disponible 24h/24 et 7j/7 pour obtenir de nombreux certificats et actes administratifs.

L'administration communale sera fermée le lundi 1^{er} juin (Pentecôte).

Facebook : @jette1090
Infos : www.jette.be
Retrouvez-y aussi la version digitale du Jette Info

Il s'est dit au conseil communal du 29 avril 2020 ...

Lors de la séance de fin avril, les conseillers jettois ont notamment approuvé deux ordonnances de police du bourgmestre liées aux mesures de lutte contre la propagation du coronavirus. La première autorise l'imposition de sanctions administratives communales pour les infractions liées aux mesures d'ur-

gence pour limiter la propagation du coronavirus (interdiction de rassemblements, fermeture de certains commerces, respect des distances de sécurité, ...). La seconde ordonnance porte sur la réglementation des horaires d'ouverture pour les établissements proposant un service de livraison ou de vente à emporter.

Ceux-ci n'ayant pas été définis par le gouvernement fédéral et afin de limiter les rassemblements et les échanges entre personnes, l'arrêté de bourgmestre précise que les établissements visés peuvent proposer leurs services jusqu'à 22h30. En cette période de restrictions, ces ordonnances de police du bourgmestre permet-

tent aux autorités locales de réagir au mieux à la crise sanitaire et de veiller localement à la sécurité de leurs habitants.

La prochaine séance du conseil communal se tiendra le :

mercredi 24 juin 2020 à 20h

■ Vous trouverez l'ordre du jour et le contenu de chaque séance sur <https://publi.irisnet.be>.



**HERVÉ
DOYEN**
BOURGMESTRE

- Contrats de quartier et Politique des grandes villes
- Communication, Participation et Information
- Qualité
- Sécurité
- Assistance aux victimes, Médiation et Mesures alternatives
- Finances et Budget
- Tutelle CPAS
- Infrastructures bicommunautaires
- Cultes



**BERNARD
VAN NUFFEL**
1^{ER} ÉCHEVIN

- Patrimoine, Energie et Climat (lié au patrimoine)
- Charroi
- Aménagement urbain
- Plantations, serres et parcs communaux
- Politique de l'eau (égouts, maillage bleu, ...)



**OLIVIER
CORHAY**
2^{ÈME} ÉCHEVIN

- Enseignement francophone et Accueil extrascolaire
- Logement



**CLAIRE
VANDEVIVERE**
3^{ÈME} ÉCHEVIN

- Etat civil et Démographie
- Développement durable et Environnement
- Commerce équitable
- Coordination Plan Climat et Qualité de l'air
- Personne handicapée, Egalité des chances et Intégration



**BENOÎT
GOSSELEIN**
4^{ÈME} ÉCHEVIN

- Prévention urbaine
- Sports
- Commerce, Economie, Animations



**BRIGITTE
DE PAUW**

- Présidente du CPAS de Jette



**MOUNIR
LAARISSI**
5^{ÈME} ÉCHEVIN

- Culture francophone
- Jeunesse et seniors francophones
- Activités bicommunautaires
- Propreté publique



**JACOB
KAMUANGA**
6^{ÈME} ÉCHEVIN

- Personnel
- Vie sociale et citoyenneté
- Santé
- Maison de l'Emploi



**NATHALIE
DE SWAEF**
7^{ÈME} ÉCHEVIN

- Mobilité urbaine et Qualité de l'air (liée à la mobilité)
- Communauté flamande et Enseignement néerlandophone
- Jeunesse et seniors néerlandophones
- Solidarité internationale (Nord-Sud)



**SHIRLEY
DOYEN**
8^{ÈME} ÉCHEVIN

- Urbanisme et Immeubles et terrains à l'abandon ou négligés
- Protection du Patrimoine
- Famille et Petite enfance

Collège des
bourgmestre
et échevins
2018-2024

Infos et contacts
www.jette.be

Permanences :

Les membres du collège des bourgmestre et échevins n'ont pas de permanence fixe. Si vous souhaitez les rencontrer, vous pouvez contacter leurs cabinets pour obtenir un rendez-vous. Toutes les infos sur www.jette.be.

Aide à la déclaration d'impôts

Uniquement via rendez-vous téléphonique

Afin de garantir la sécurité des contribuables, du personnel communal et de ses collaborateurs, le SPF Finances a décidé de ne pas organiser cette année de séances d'aide au remplissage pour la déclaration d'impôts. L'aide a lieu uniquement par téléphone.



Dans le contexte actuel lié au coronavirus, la sécurité prime sur tout le reste. Toutes les séances d'aide au remplissage de la déclaration d'impôts organisées dans les bureaux du SPF Finances ou dans les communes sont donc annulées.

Contrôle et introduction des données

Le SPF Finances continue bien sûr à assurer sa prestation et veille au bon déroulement de la rentrée des déclarations d'impôts.

Vous recevez une proposition de déclaration simplifiée ? Vous n'aurez rien à faire si les données qui y sont reprises sont correctes et complètes. Vous recevrez automatiquement votre avertissement-extrait de rôle. Les don-

nées sur votre proposition de déclaration simplifiée sont inexactes ou incomplètes ? Vous devez les corriger, soit via Tax-on-web (jusqu'au 16 juillet), soit via le formulaire de réponse papier (jusqu'au 30 juin).

Vous rentrez vous-même votre déclaration ? Vérifiez et complétez les données déjà partiellement pré-remplies et renvoyez votre déclaration dans les délais impartis.

Support téléphonique

Les personnes qui auraient malgré tout besoin d'aide pour le remplissage de leur déclaration pourront obtenir un rendez-vous téléphonique en appelant le numéro indiqué sur l'enveloppe de la déclaration. Elles recevront après le remplissage un courrier récapitulatif leurs données, qu'elles devront confirmer par la poste ou via Tax-on-web.

Plus d'infos :

finances.belgique.be – 02.572.57.57
(chaque jour ouvrable de 8h30 à 17h)

La Kids-ID

Indispensable pour voyager à l'étranger

La kids-ID est la carte d'identité pour les enfants belges de moins de douze ans. Si vous voyagez en Europe avec votre enfant, vous devez demander une kids-ID à votre administration communale. En raison des mesures liées au coronavirus, les demandes se font uniquement sur rendez-vous. La procédure normale de délivrance prend trois semaines, n'oubliez donc pas de vous y prendre à temps.

document d'identité est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans voyageant à l'étranger.

Si vous voyagez en dehors de l'Europe, votre enfant doit être en possession d'un passeport.

3 semaines

Attention ! Seuls les parents peuvent faire la demande d'une kids-ID. Tant que les mesures liées au coronavirus sont d'application, les demandes se font uniquement sur rendez-vous au 02.423.12.95. Une kids-ID coûte 10 € à Jette. Tout comme l'e-ID, la kids-ID a le format d'une carte de banque et contient une puce. Elle est valable 3 ans.



Lors d'une demande de kids-ID, l'enfant concerné doit obligatoirement être présent. Vous devez également être en possession de votre document d'identité en tant que parent, d'une photo récente (moins de 6 mois) de l'enfant en couleur sur fond blanc et de 10 €.

Le temps d'attente pour la délivrance de la kids-ID est de 3 semaines. Pour une demande urgente (1 jour), vous payerez 100 €.

■ Service Démographie

Chaussée de Wemmel, 100
02.423.12.95
demographie@jette.irisnet.be

Maintenant que les frontières avec les pays limitrophes et vers le reste de l'Europe rouvrent peu à peu, vous envisagez peut-être de voyager avec vos enfants durant les vacances d'été. N'oubliez pas de vous y prendre à temps pour votre demande de kids-ID. Ce do-

Vol par ruse et confinement

Attention aux fraudeurs et aux voleurs !

La crise du coronavirus qui frappe la Belgique depuis plusieurs semaines et les mesures de confinement qui y sont liées encouragent malheureusement de nombreux fraudeurs à profiter de la vulnérabilité de certaines personnes. Le but ? Entrer chez vous pour dérober vos biens. Cela s'appelle le vol par ruse.

Faux policier, faux employé des services publics, faux représentant d'une compagnie des eaux, faux ouvrier, ... dans la plupart des cas, le vol par ruse est commis par une personne usurpant l'identité d'une autre personne. Ces auteurs profitent généralement de la gentillesse des personnes isolées pour commettre un vol.

Nouvelles techniques

En cette période de confinement, les voleurs utilisent de nouvelles techniques pour s'introduire dans votre domicile. Et si les seniors et les personnes isolées sont les principales victimes du vol par ruse, personne n'est à l'abri d'une arnaque.



La police met principalement en garde contre deux types de vol par ruse. Le premier met en scène de faux employés fédéraux qui tentent de pénétrer dans votre habitation afin de vérifier le respect des mesures fédérales de confinement. D'autres voleurs se font passer pour des médecins ou membres du personnel soignant et préviennent leur victime qu'un membre de leur famille est infecté par le coronavirus. Ils se présentent ensuite à son domicile, soi-disant pour effectuer un test de dépistage.

Il importe donc plus que jamais d'être vigilant et de ne pas laisser entrer des étrangers dans votre maison. Appelez immédiatement la police au 101 si vous remarquez quelque chose de suspect ou si vous êtes victime d'une arnaque.

Contre le vol par ruse...

- Evitez de montrer/dire que vous êtes seul chez vous
- Demandez la carte de service des personnes qui sonnent à votre porte
- Ne laissez pas entrer n'importe qui chez vous et surveillez ses déplacements
- Faites appel à quelqu'un en cas de besoin (voisin, famille, agent de quartier, ...)
- Osez dire non si vous avez des doutes
- Ne donnez jamais d'argent
- Gardez vos numéros de compteur à portée de main pour pouvoir les comparer avec ceux des agents des compagnies d'eau ou d'électricité
- Ne communiquez jamais vos codes secrets ou l'emplacement de vos objets de valeurs

Plus d'infos :

Cellule Prévention vol
02.423.11.56
preventionvol@jette.irisnet.be



Contact tracing

Ne donnez pas d'informations personnelles !

Depuis le 11 mai, vous êtes susceptible de recevoir un appel d'un agent de tracing. Le tracing est l'un des éléments essentiels de la stratégie de déconfinement et il rend possible l'assouplissement des mesures liées à la lutte contre le coronavirus. Mais attention ! Certaines personnes mal intentionnées en profitent pour vous soutirer des informations personnelles.

Vous pouvez être contacté par un agent de tracing pour deux raisons. Soit vous avez effectué un test chez votre médecin et le test est positif. Soit vous avez été en contact avec une personne dont le test est positif. Dans ce

deuxième cas, vous ne connaîtrez pas le nom de la personne en question : l'agent de tracing ne peut pas vous communiquer cette information. L'agent de tracing parcourra avec vous une liste de questions, mais il n'a pas le droit de vous demander vos coordonnées bancaires, de chercher à savoir quand vous êtes ou non chez vous ou de vous poser des questions qui ne sont pas liées au coronavirus. Les agents de tracing n'ont pas autorité pour vous forcer à collaborer, ils ne sont également pas habilités à contrôler ou à sanctionner. Leur rôle est uniquement de vous informer.

Soyez donc vigilant, ne donnez aucune information personnelle à un étranger et ne répondez que si l'appel provient d'un numéro officiel (voir encadré).

En bref ...

- Le contact tracing provient toujours du même numéro fixe : **02.214.19.19**
- Vous pouvez aussi recevoir un sms depuis le numéro **8811**



Les agents communaux dans la filière textile

3.500 masques supplémentaires grâce à l'atelier de couture communal

L'administration communale a lancé début mai un atelier de couture dans lequel des volontaires du personnel communal se sont massivement investis. Résultat : 3.500 masques en tissu pour les associations socio-culturelles jettoises.



CPAS, de disposer de masques. L'une d'entre elles a vu le jour sous la forme d'un atelier de couture communal...

1 km de tissu, 8 km d'élastique

Outre trois commandes de 50.000 masques au total et le soutien d'initiatives locales (Masques de Jette, atelier solidaire du Centre Armillaire, ...), la commune a transformé début mai la Salle polyvalente du bâtiment Theodor 108 en un atelier de couture

de masques géant. Suite à cela, un appel a été lancé parmi les membres du personnel de l'administration communale et du CPAS afin de prendre en main, lors de différents shifts, 1 km de tissu et 8 km d'élastiques, de faire tourner les 6 machines à coudre et de faire chauffer les fers à repasser mis à disposition. De nombreux bénévoles – des deux sexes – ont troqué leur place derrière un ordinateur, à un guichet ou dans une classe à l'abandon contre des heures de couture, de découpe, d'épinglage ou de repassage. Fin mai, le cap de 3.500 masques était vaillamment atteint avec le renfort d'une couturière jettoise. Ces masques seront proposés aux associations socio-culturelles jettoises pour les aider à équiper leur personnel et leurs bénévoles.

3 associations jettoises organisent un atelier de couture de masques

Les locaux du Centre Armillaire, en partie délaissés depuis plusieurs semaines, ont reçu début mai une nouvelle affectation. Depuis lors, quatre demi-journées par semaine, un atelier solidaire y est organisé pour permettre aux Jettois de venir coudre leurs propres masques.

A noter qu'une vieille chemise, un vieux drap ou une taie d'oreiller, de préférence en coton, font l'affaire pour créer un masque. Afin de permettre le respect des distances de sécurité de 1,5 m (5 machines = 5 citoyens), l'inscription est obligatoire.

Inscriptions : Béatrice Francq
(Sources d'Harmonie) : 0475.84.52.41



■ Atelier solidaire de création de masques

- Lundi : 13h > 16h
 - Mardi : 10h > 13h
 - Mercredi : 13h > 16h
 - Jeudi : 10h > 13h
- Centre Armillaire (salle polyvalente)
Boulevard de Smet de Naeyer, 147

Sources d'Harmonie, la Maison Médicale Tournesol et Labolobo ont reçu le 4 mai cinq machines à coudre flambant neuves de la part de la société Aisin Europe s.a. Les Jettois ne disposant pas d'une machine à coudre ont donc la possibilité d'utiliser celles de l'atelier afin de confectionner des masques en tissu pour eux-mêmes, leur association ou leur famille.

En pratique

En plus des machines à coudre, les participants de l'atelier peuvent compter sur l'expérience des 3 associations jettoises et sur un modèle de masque mis à leur disposition. Chacun doit cependant prévoir les matières premières (tissus, rubans ou élastiques).

Un don généreux du Lions Club aux homes jettois



En cette période de coronavirus, le Lions Club Jette Saint-Pierre garde le cœur sur la main. Le 11 mai, des représentants de la section jettoise du club service ont remis au bourgmestre pas moins de 10.000 blouses de protection, destinées aux maisons de repos et de soins de la commune. L'achat de ces équipements de protection a été réalisé grâce aux bénéfices des activités organisées par le club cette année. Ce geste de solidarité cadre entièrement avec la devise 'We Serve' prônée par le Lions Club International.

Un masque pour tous les Jettois



La commune de Jette a organisé mi-mai une opération logistique sans précédent afin de procurer un masque à tous les Jettois. Plus de 50 volontaires ont participé à la bonne organisation de cette opération.

Pour pallier la pénurie de masques à laquelle la Belgique entière a dû faire face en début de crise, la commune de Jette est allée de l'avant et a pris les choses en main pour fournir sa population. Le défi étant d'aller très vite, en vue du déconfinement, et de faire livrer plus de 40.000 masques dans un délai de deux semaines. Pour cela, il a fallu se résoudre à commander des masques à l'étranger, via une entreprise jettoise d'une part et via la Fondation des Grands Brûlés d'autre part. Ceux-ci sont certifiés conformes et répondent aux normes européennes.

- Les seniors jettois ont reçu le 15 mai un masque dans leur boîte aux lettres, soit au total 7.500 masques.
- La société de logement LoJeGa s'est chargée de faire parvenir les masques à ses locataires, soit au total 2.275 masques.
- Les autres ménages jettois ont pu venir chercher un masque pour chaque membre

âgé de 12 à 64 ans, les 16 et 17 mai, dans 8 points de retrait organisés à Jette. La distribution s'est déroulée dans une ambiance très positive.

Au total, pas moins de 20.577 masques ont été distribués durant le week-end des 16 et 17 mai. Le point de retrait le plus populaire a été celui de la place Reine Astrid, avec quelque 5.800 masques distribués. Avec les envois aux seniors, ce sont 30.352 masques qui ont été mis à disposition des Jettois, auxquels s'ajoutent encore les masques pour les membres du personnel communal (y compris les enseignants et les puéricultrices), du CPAS et de la division de police de Jette.

La commune a reçu les filtres de la part des autorités fédérales après avoir procédé à la distribution de masques aux seniors. Ces filtres lavables ont donc fait l'objet d'un envoi séparé pour les seniors jettois.

Tous les Jettois peuvent encore venir chercher un masque pour chaque membre de leur famille jusqu'au 30 juin au stand de La Mai-

son communale. Des masques sont également disponibles pour les enfants de 3 à 12 ans ainsi que des filtres pour tous les Jettois.

Vous pouvez télécharger les instructions pratiques pour le port et le lavage ainsi que les fiches techniques de vos masques sur www.jette.be.

Masques pour les Jettois

- 7.500 pour les seniors jettois
- 2.275 pour les habitants du LoJeGa
- 20.577 distribués durant le week-end des 16 et 17 mai
- 2.273 distribués au stand de La Maison communale
- masques pour le personnel communal (dont enseignants des écoles communales et personnel des crèches communales), personnel du CPAS et agents de la division de police de Jette

La propreté au fil des saisons...

Ne nourrissez pas les animaux sauvages



Le soleil brille, les oiseaux chantent et installent leurs nids, ... et vous avez sans doute envie de soutenir cette nature en pleine éclosion. Mais attention ! Si mignons soient-ils à vos yeux, les pigeons sont des animaux nuisibles et les nourrir attire d'autres nuisibles comme les rats.

Beaucoup pensent que nourrir les canards dans les parcs ou les pigeons qui se posent sur leurs balcons participe à leur bien-être, mais il n'en est rien ! Alors qu'ils sont en principe capables de se nourrir tout seuls, ils deviennent trop gros lorsqu'ils sont nourris artificiellement et ne prennent plus la peine de chercher leur nourriture dans la nature.

Surpopulation et dégradations

La nourriture fournie par l'homme (pain, pâtisseries, pâtes, maïs...) n'est pas adaptée aux besoins des pigeons et des canards. Elle les rend malades et entraîne à long terme un affaiblissement de toute l'espèce. De plus, le nourrissage artificiel participe à la multiplication des pigeons dont les fientes, très acides, dégradent les bâtiments et l'environnement.

En outre, le nourrissage artificiel profite essentiellement à d'autres espèces de nuisibles, comme les rats qui se terrent dans des galeries, à l'affût des restes. Les rats peuvent transmettre des maladies, dont certaines sont graves et transmissibles à l'homme, comme la leptospirose. Il en va de même pour le nourrissage des chats errants. A Jette, des volontaires sont formés pour prendre en charge ces animaux et veiller à les faire stériliser afin d'éviter leur surpopulation. Mieux vaut donc ne pas vous en charger vous-même.

Pour toutes ces raisons, le nourrissage des animaux, tant sur la voie publique, que dans les espaces verts ou dans une propriété privée, est interdit par le Règlement Général de Police (article 35) et est punissable d'une amende administrative pouvant aller jusqu'à 120 €.

Plus d'infos :

Service Propreté publique
02.423.13.17 – proprete-netheid@jette.irisnet.be

PROXY
CHIMIK

PROXY CHIMIK À JETTE :

Juin 2020

- **Place Cardinal Mercier**
de 17h à 17h45 – 8 juin 2020
- **Avenue H. Liebrecht**
(côté rue J.B. Moyens),
de 14h à 14h45 – pas en juin
- **Avenue C. Woeste**
(Eglise Notre-Dame de Lourdes)
de 16h à 16h45 – 13 juin 2020
- **Service communal des Plantations**
(avenue du Laerbeek 120 –
02.478.22.99) pour les Jettois uniquement – tous les mardis, jeudis et samedis de 9 à 12h

Du 2 au 5 juin 2020

Conteneurs mobiles pour les Jettois

Déposez vos encombrants ménagers



Une nouvelle action conteneurs mobiles est prévue à Jette les 2, 3, 4 et 5 juin, de 9h à 18h pour le dépôt de vos encombrants ménagers.

N'oubliez pas de faire le tri dans vos déchets avant de vous rendre sur place et soumettez-vous aux règles de sécurité et aux injonctions du personnel présent.

Que pouvez-vous apporter ?

Attention, seuls les encombrants ménagers seront acceptés dans les conteneurs mobiles, c'est-à-dire : le mobilier, les petits appareils électroménagers (pas de machine à laver, lave-vaisselle, etc.) et multimédia non réparables, l'outillage, les petits déchets chimiques ménagers, les pneus déjantés (max. 5 par famille), les ampoules économiques et lumineuses, ... Les déchets qui entrent dans les sacs blancs, bleus, jaunes et verts, de même que les flacons et bouteilles destinés aux bulles à verre ne sont pas acceptés. Vos déchets doivent être triés par sorte avant

d'arriver sur place. Le personnel se réserve le droit de refuser l'accès aux personnes qui ne respectent pas ces règles.

Masque obligatoire et distances de sécurité

Les mesures nécessaires seront prises pour que cette action se passe dans le respect des règles de sécurité. Le port du masque sera obligatoire pour chaque visiteur (les masques ne sont pas fournis) et le respect des distances de sécurité en vigueur (1,5 m) sera de mise. Les personnes présentant des symptômes pouvant être liés au coronavirus sont en outre invitées à rester chez elles. Enfin, les visiteurs sont évidemment tenus de se soumettre aux injonctions du personnel qui sera présent sur place.

Stationnement et circulation

Durant ces actions, il sera interdit de circuler et de stationner dans les rues concernées entre 9h et 18h, excepté pour les

voitures qui viennent déposer des déchets. L'accès aux garages ne sera pas non plus possible pour les habitants.

Plus d'infos :

www.jette.be – www.arp-gan.be – 0800.981.81

En bref ...

■ 2/06

Avenue Notre-Dame de Lourdes (entre les numéros 2 et 33, entrée par l'avenue C. Woeste)

■ 3/06

Rue H. Werrie (entre la place Laneau et la chaussée de Wemmel, entrée par la place Laneau)

■ 4/06

Rue Herreweghe (entrée par l'avenue O. Warland)

■ 5/06

Avenue Swartenbrouck (entrée via l'avenue H. Liebrecht)

Horaire : de 9 à 18h

Zone 30 : une zone, une règle

Maximum 30 km/h : la norme dans (presque) tout Jette

Comme déjà annoncé dans le précédent Jette Info, tout le territoire jettois est passé, depuis le 4 mai, en zone 30 pour la circulation motorisée. Cela signifie que dans toutes les rues de la commune – à l'exception de quelques axes régionaux – la vitesse maximale autorisée est de 30 kilomètres à l'heure.

En passant dès à présent en zone 30 (exceptées les voiries régionales), la commune anticipe la limitation à 30 km/h qui sera d'application dans l'ensemble des voiries de la Région bruxelloise à partir du 1^{er} janvier 2021. Il ne s'agit pas d'une révolution, puisque plus de 80% du territoire jettois se trouvait déjà en zone 30 depuis des années. Seules quelques rues ont été ajoutées, rendant le tout plus lisible et plus cohérent. La zone 30 devient ainsi la norme, les zones 50 l'exception.

En pratique

L'introduction de cette limite de vitesse généralisée a beau être une mesure importante sur le plan de la mobilité, elle n'est pas si visible que ça dans l'espace public. Hormis quelques dispositifs de ralentissement, il n'y a pas de marquages spéciaux ou de panneaux supplémentaires en rue. Certains panneaux existants ont cependant été déplacés afin de délimiter clairement le périmètre de la nouvelle zone. Dans les faits, vous pouvez donc considérer que vous pouvez rouler à maximum 30 km/h partout, même si vous n'apercevez pas de panneau dans les environs. Il n'y a que sur les grands axes régionaux que le 50 km/h est encore autorisé.

La nouveauté, ce sont les 7 radars mobiles préventifs qui signalent aux automobilistes la vitesse à laquelle ils roulent, afin de les pousser, si nécessaire, à ralentir. Cinq de ces radars sont déjà opérationnels aujourd'hui et sont placés dans les environs des écoles pour une sensibilisation accrue dans ces quartiers. A terme, ils pourront aussi être installés dans les nouvelles rues de la zone 30. Des aménagements spécifiques (coussins berlinois, chicanes, rétrécissements de voiries...) seront également installés progressivement pour induire de facto un ralentissement.



Pourquoi 30 km/h ?

Une limite à 30 km/h peut paraître basse, mais les arguments en faveur de cette généralisation tiennent pourtant la route. La mesure vise non seulement à garantir un cadre de vie plus agréable, un trafic plus fluide et une meilleure qualité de l'air, mais elle fait aussi la différence en matière de sécurité routière. A 30 km/h, le champ de vision est beaucoup plus large qu'à une vitesse plus élevée et l'attention pour les autres usagers de la route est donc beaucoup plus élevée, avec pour conséquence une diminution du

“
Les chances de survie d'un piéton fauché à 30 km/h sont quatre à cinq fois plus élevées qu'en cas de collision à 50 km/h.
”

(Source : OCDE)

risque d'accident. A cette vitesse, on s'arrête en outre plus rapidement. A titre d'exemple : si un enfant surgit sur la route de manière inattendue à 13 mètres de vous, vous pourriez peut-être freiner de justesse si vous roulez à 30 km/h et vous en sortirez probablement avec une grosse frayeur. Mais à 50 km/h, il vous faudra 27 mètres pour vous immobiliser, avec un choc beaucoup

plus fort et des conséquences potentiellement dramatiques à la clé. Retenez qu'en respectant les règles de la zone 30, vous augmentez de quatre à cinq fois les chances de survie de l'enfant en question...

En clair

Bien que plus de 80% du territoire jettois était déjà en zone 30, cette limite de vitesse est, depuis le 4 mai, la règle générale pour toute la commune de Jette. Outre les avantages déjà énumérés, cette mesure rend donc la situation plus simple et plus claire : 30km/h partout et toujours ! A chaque automobiliste de faire le switch dans sa tête : Jette est dorénavant une 'Commune 30'...

Voici les rues jettoises qui ont été ajoutées à la zone 30 depuis le 4 mai 2020 :

- Avenue de l'Arbre Ballon (entre l'avenue de l'Exposition et le square Palfyn)
- Avenue J. De Heyn
- Avenue Rommelaere (entre l'avenue J. de Heyn et la frontière avec la Ville de Bruxelles)
- Avenue J.-J. Crocq
- Rue Bonaventure
- Rue R. Reniers
- Rue E. Toussaint
- Rue Abbé P. Le Roux
- Chaussée de Wemmel (entre la rue Abbé P. Le Roux et la rue H. Werrie)
- Rue H. Werrie
- Rue F. Lenoir
- Place Laneau
- Rue L. Theodor (entre la rue Léopold Ier et la place Cardinal Mercier)
- Chaussée de Jette (entre le bd de de Smet de Naeyer et la rue Léopold I^{er})
- Rue du Saule (entre la rue E. Toussaint et la drève de Rivieren)
- Avenue du Sacré-Cœur
- Avenue Stiénon
- Avenue E. Masoin
- Avenue G. De Greef
- Place A. Van Gehuchten
- Rue E. Hubert
- Avenue Secrétin
- Avenue des Démineurs

Contrat de Quartier Durable Magritte

Réaménagement des espaces publics du pôle 'A la charnière'



La charnière du Contrat de Quartier Durable Magritte est le pôle situé entre le site Esseghem (la vallée) et le quartier Magritte (le col et la crête). Il comprend essentiellement la rue J. Lahaye (voie de tram) et la petite rue Esseghem. Début juin, les travaux de réaménagement débuteront dans ce pôle, afin d'améliorer le confort des trajets piétons et cyclistes et la qualité de vie du quartier dans sa globalité.

Submitted to public inquiry, the project of reaménagement du pôle 'A la charnière' du CQD Magritte a obtenu un permis d'urbanisme de la part de la Région le 20 mars 2020. Afin de répondre aux demandes des habitants et de respecter les conditions du permis, le collège a décidé de modifier le projet sur certains aspects : supprimer la waterplaza (notamment pour conserver les 8 places de stationnement existantes et implanter 2 arbres hautes tiges), conserver 2 places de stationnement au niveau de la rue J. Lahaye et implanter la station d'autopartage (cambio) sans supprimer de place de stationnement supplémentaire.

Un chantier par phases

Les travaux de réaménagement de l'espace public dans la rue J. Lahaye, la petite rue Esseghem et la rue de la Bravoure débutent le 2 juin et doivent s'étendre, hors contretemps, sur 160 jours. Le chantier sera organisé en différentes phases, selon le planning suivant :

- **Phase 1 – juin 2020 :** aménagement du carrefour 'à la charnière' rues J. Lahaye (côté sud), Esseghem et de la Bravoure en petite placette
- **Phase 2 – juillet > septembre 2020 :** aménagement des trottoirs de la rue J. Lahaye et du quai du tram devant les bâtiments LoJeGa
- **Phase 3 – septembre > novembre 2020 :** aménagement du parvis LoJeGa et plantations

Parallèlement à ce chantier, la Stib poursuivra le remplacement des rails de tram de la rue J. Lahaye et l'éclairage public sera renouvelé par Sibelga. Durant le chantier, des interdictions de stationnement seront en vigueur, la circulation automobile sera interdite et l'accès aux garages ne sera pas toujours possible en fonction des phases. La circulation piétonne sera quant à elle garantie.

Plus d'infos sur le projet :

www.cqd-magritte-dw.be – cqd-dw@jette.irisnet.be

Installez un bac à plantes grimpantes

Vous habitez dans le quartier et souhaitez profiter de ces travaux pour participer à la verdurisation des rues de Jette ? Le Contrat de Quartier Durable Magritte vous propose d'installer gratuitement un bac ainsi qu'une plante grimpante et un tuteur sur votre trottoir. Ces 'jardins verticaux' embellissent le cadre de vie, découragent l'apparition de graffitis et contribuent au maillage vert et à la biodiversité dans la ville. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à remplir le formulaire de demande disponible en ligne sur www.cqd-magritte-dw.be.



Un tram-bus en périphérie pour relier l'UZ Jette à Zaventem

A partir du dimanche 28 juin, la société flamande de transports en commun De Lijn mettra en service la ligne de tram-bus 820. Le tracé de cette ligne de périphérie relie l'UZ Jette à l'aéroport international de Zaventem, en passant par Strombeek, le centre et la gare de Vilvorde ainsi que Brucargo. Durant les mois plus calmes des vacances, le tram-bus de la périphérie roulera toutes les 30 minutes. A partir de septembre, la fréquence sera de 15 minutes en semaine. Le tram-bus doit son nom à une combinaison unique entre la maniabilité d'un bus et le confort d'un tram. Grâce à cette nouvelle ligne, De Lijn améliore considérablement l'offre de transports en commun dans le Nord de Bruxelles.



INFOS travaux



juin 2020

RUES J. LAHAYE, DE LA BRAVOURE ET ESSEGHEM

Rails de tram et rénovation

Plus d'infos sur ce chantier : voir page 11.
Plus d'infos sur les déviations des trams et bus : www.stib.brussels – 070.23.2000 et aux arrêts concernés

RUES E. TOUSSAINT ET G. BIERNAUX

Travaux impétrants

Sibelga et Vivaqua Assainissement procèdent à des travaux de renforcement d'infrastructures dans les rues E. Toussaint (entre la rue Abbé Paul Le Roux et la rue A. Baeck) et G. Biernaux. Le stationnement et le circulation seront inter-

dis par phases en fonction de l'avancement du chantier. La circulation piétonne est garantie.

RUE LÉOPOLD 1^{ER}

Rénovation des égouts

Vivaqua Assainissement entame en juin des travaux de rénovation des égouts dans la rue Léopold 1^{er} (entre la rue L. Theodor et le bd de Smet de Naeyer). Ce chantier se déroulera par phases afin de garder accessibles en tout temps les supermarchés. Les circulations piétonne, cycliste et motorisée seront garanties. Le stationnement sera interdit et une déviation sera mise en place.

AVENUE ROMMELAERE, RUE DE LA RÉSISTANCE

Asphaltage

La commune prévoit de renouveler prochainement le revêtement en asphalte de la voirie dans l'avenue Rommelaere (tronçon n°177-209) et dans la rue de Résistance. L'accès aux garages sera impossible durant quelques jours et une déviation temporaire sera mise en place.

AVENUE DE L'ARBRE BALLON

Tram 9

Plus d'infos sur les travaux pour le prolongement de la ligne de tram 9 sur www.tram9.brussels et www.stib.be ou au 0800.94.001 (9h à 12h).

Le marché dominical de Jette a repris le 24 mai

Un marché provisoire de fleurs et plantes s'installe sur place Cardinal Mercier



Depuis le 18 mai, les marchés peuvent de nouveau être organisés, sous certaines conditions dont celle de se limiter à 50 maraîchers. Le marché dominical de Jette a donc repris ses activités le 24 mai, de manière restreinte. Le marché quotidien de la place Reine Astrid et le Jette Met sur la place Cardinal Mercier sont également de retour.

Le dimanche 24 mai, 50 maraîchers ont retrouvé leur emplacement sur la place Reine Astrid, l'avenue de Jette et la rue Léopold 1^{er} pour le premier marché dominical jettois depuis le 15 mars. Afin de répartir au mieux les maraîchers et de limiter leur nombre sur la place, seuls les maraîchers vendant des produits d'alimentation sont autorisés dans un premier temps. Une évaluation sera faite rapidement, l'objectif étant de réintégrer au plus vite les échoppes non-alimentaires pour autant que le Conseil National de Sécurité le permette.

Mesures de sécurité

Pour aider au respect des distances de sécurité de 1,5 m, des flèches sont tracées au sol afin de définir un sens de circulation. Les

organisateurs comptent également sur le sens civique des visiteurs. La commune déconseille les flâneries et les courses de détente et encourage les visiteurs à faire leurs courses seuls (ou éventuellement en compagnie d'un enfant). Les stands permettant de boire ou de manger sur place ainsi que les dégustations auprès des maraîchers sont interdits. Le port du masque est fortement recommandé pour les visiteurs et est obligatoire pour les maraîchers. Chaque étal propose également à ses clients du gel désinfectant pour les mains, une mesure aussi prévue par la commune en quatre endroits stratégiques du marché.

Plantes et fleurs le dimanche, Jette Met le mercredi

Parallèlement à cette formule du marché

dominical jettois, un petit marché provisoire réunit chaque dimanche, sur la place Cardinal Mercier, 5 marchands de plantes et de fleurs. Les visiteurs qui veulent venir profiter de ces couleurs et senteurs estivales en voiture peuvent d'ailleurs utiliser gratuitement le parking à l'arrière de la gare (rue Dupré). Sur cette même place, le mercredi après-midi, le marché durable Jette Met est également de retour. Le marché quotidien sur la place Reine Astrid, les petits marchés de la place Werrie du jeudi après-midi et des Jardins de Jette (place du bourgmestre Jean-Louis Thys) du vendredi après-midi ont également repris du service. Une évaluation sera faite rapidement, l'objectif étant de réintégrer au plus vite les échoppes non-alimentaires pour autant que le Conseil National de Sécurité le permette.

Jusqu'au 25 octobre 2020

Tennis au Parc de la Jeunesse

Le nouvelle saison enfin sur les rails

Avec un gros mois de retard, la saison de tennis a finalement démarré à Jette. Ceux qui aiment se défouler en plein air ou taper la balle en famille ou entre amis, peuvent de nouveau profiter des terrains de tennis en plein air du Parc de la Jeunesse depuis le 11 mai.

Les mesures liées au coronavirus ont beau avoir été assouplies, les amateurs de tennis doivent encore tenir compte de quelques restrictions. Actuellement, seules les parties en simple sont autorisées, de sorte à ne pas avoir plus de deux joueurs par terrain. La cafétéria, les toilettes et les vestiaires ne sont quant à eux pas accessibles.



En pratique

Les terrains synthétiques ou en terre battue du Parc de la Jeunesse sont accessibles

7 jours sur 7, jusqu'au 25 octobre 2020. Les réservations sont gérées par l'exploitant du Chalet du Tennis. Les Jettois bénéficient d'un tarif réduit sur les abonnements à la saison ou les abonnements de 5 ou 10 heures. Des tarifs variés existent pour les jeunes Jettois et les seniors et ils varient selon le type de terrain. Toutes les informations pratiques se trouvent sur le site www.tennisjette.be. Il est également possible de s'inscrire et de réserver un terrain en ligne.

■ Terrains de tennis du Parc de la Jeunesse

Boulevard de Smet de Naeyer, 381

Infos et réservations :

www.tennisjette.be – 02.478.12.87

A partir du 13 juin 2020

Mini-golf au Parc de la Jeunesse

Plaisir garanti pour toute la famille

Durant l'été, toutes les occasions sont bonnes pour profiter un maximum de l'extérieur. Que pensez-vous d'une partie de mini-golf entre amis ou en famille ? Sur le terrain du Parc de la Jeunesse, ce ne sera à nouveau possible qu'à partir du 13 juin, crise du coronavirus oblige...

Maintenant que les mesures de confinement liées au coronavirus s'assouplissent peu à peu, il est à nouveau possible d'envisager de partager une partie de mini-golf. Mais il faudra encore attendre un peu car les terrains de mini-golf doivent être d'abord rafraîchis. Les travaux de peinture étaient prévus en mars et ont dû être reportés suite à l'épidémie de coronavirus.

Pousser la balle dans le trou

Le mini-golf est une activité ludique pour



les petits et les grands et l'occasion idéale de profiter d'un moment agréable en plein air. Quoi de plus sympa que de défier les amis ou la famille au fil d'un parcours plein d'obstacles pour faire atterrir la balle dans le trou en utilisant le moins de coups possibles ? La saison de mini-golf démarre donc

le 13 juin et se poursuit jusqu'au 27 septembre. En juillet et en août, le terrain est ouvert tous les jours de 13h à 18h. En dehors de cette période, vous pouvez pousser la balle le mercredi après-midi et le week-end, de 13h à 18h. Les jeunes (-18) et les seniors (+60) paient 3,50 € pour 1 partie et 15 € pour une carte de 5 parties. Les adultes paient 5 € pour 1 partie et 22 € pour une carte de 5 parties. Préparez-vous à viser !

Plus d'infos: www.jette.be

(Loisirs – Sport)

Service communal des Sports – 02.423.12.97

■ Mini-golf Jette - Parc de la Jeunesse

Avenue du Sacré-Cœur (à hauteur du pont du chemin de fer)

Du 13 juin au 27 septembre 2020

Vacances scolaires : ouvert tous les jours de 13h à 18h

Hors vacances scolaires : mercredi après-midi et week-end, de 13h à 18h

Par temps sec

Les camps d'été et plaines de vacances peuvent reprendre

Moyennant des conditions spécifiques

De nombreux parents étaient dans l'incertitude et attendaient une réponse concernant l'organisation des camps d'été et des plaines de vacances durant les grandes vacances. Pourraient-ils être organisés ? Le vendredi 22 mai, le nœud s'est dénoué. Ils peuvent avoir lieu à partir du 1^{er} juillet, mais sous des conditions spécifiques.



La décision officielle stipule que les camps d'été peuvent être organisés à partir du 1^{er} juillet, en Belgique et dans un rayon de 150 kilomètres autour de notre pays. Les plaines de vacances, telles que Kids' Holidays, sont également autorisées. Les activités et les plaines de jeux en extérieur ont d'ailleurs pu elles aussi rouvrir depuis le mercredi 27 mai, mais toujours moyennant le respect de mesures spécifiques.

Mesures spécifiques

Cette décision est non seulement importante au niveau social, mais également pour le bien-être général de nombreux enfants et parents. Certaines mesures spécifiques seront cependant d'application, afin de garantir la sécurité et la santé de tous les participants. Les groupes seront notamment limités à 50 personnes, accompagnateurs compris ; les participants devront se laver régulièrement les mains, les enfants ne pourront pas parti-

ciper s'ils sont malades ; l'arrivée et le départ des enfants seront soumis à certaines règles ; les activités auront lieu un maximum à l'extérieur, ...

Les organisateurs des camps et des stages d'été font le nécessaire pour adapter leurs événements à ces nouvelles règles. Nous vous tiendrons informés de leurs offres via le site internet et le page Facebook de la commune.

Quid de Kids' Holidays ?

La plaine de vacances jettoises Kids' Holidays aura bien lieu cette année, mais son fonctionnement doit encore être adapté pour répondre aux conditions imposées. Les organisateurs sont actuellement en train d'y travailler.

Vous retrouverez toutes les informations à ce sujet dès le lundi 8 juin sur notre site internet www.jette.be et sur notre page Facebook @Jette1090.

Drapeau arc-en-ciel devant La Maison communale

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

L'administration communale de Jette prône depuis longtemps l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations. A l'occasion de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, le drapeau arc-en-ciel a donc flotté durant deux semaines devant l'administration communale.

L'initiative vient de çavaria, une association qui défend les communautés hlebi et transgenre. Le but de cette action est d'augmenter la visibilité et d'attirer l'attention sur la discrimination de ces

communautés. Avec ce geste simple, les communes témoignent de leur soutien et de leur engagement envers la communauté LGBTQI+.

Les autorités locales font la différence

Au niveau politique, les pouvoirs locaux sont ceux qui sont les plus proches des personnes. Grâce à diverses actions (procédure de recrutement, campagnes de sensibilisation, collection de livres à la bibliothèques, ...), Jette tente d'améliorer la qualité de vie et la visibilité personnes LGBTQI+. La commune travaille également à l'élaboration d'un Plan de l'égalité des chances autour de 3 thématiques, dont celle des LGBTQI+, au sein de la Plateforme égalité des chances. De nombreux

ateliers ont déjà eu lieu, qui donneront naissance à d'autres actions de visibilité et de sensibilisation.

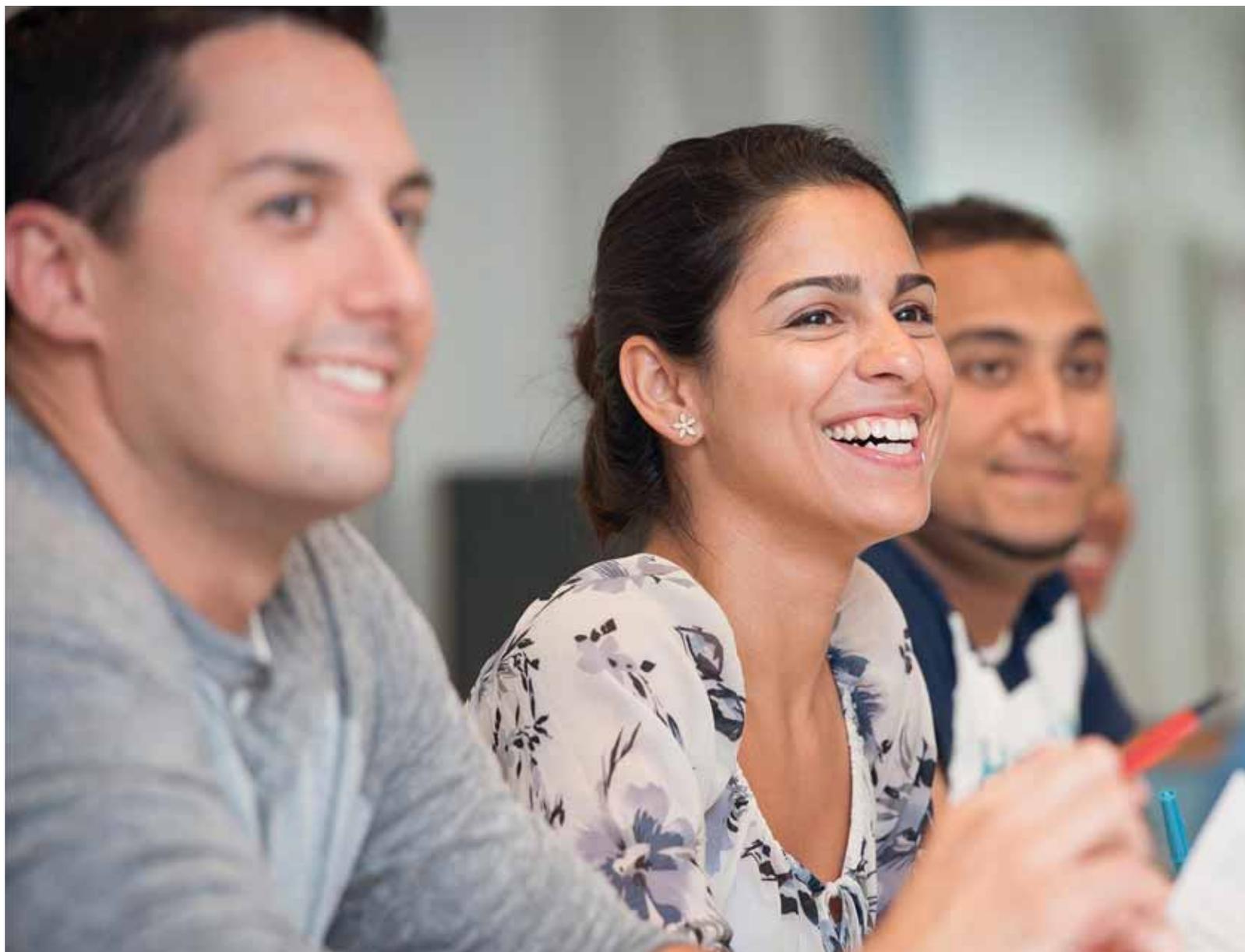
Plus d'infos :

Manon Vandromme
Coordinatrice Égalité des chances
mvandromme@jette.irisnet.be - 02.422.31.24



Ecole Jean-Louis Thys

Cours de langue et de couture



Vous êtes à la recherche d'un emploi ? Vous souhaitez améliorer votre formation ? Vous envisagez de changer de profession ? Ou vous avez simplement envie d'enrichir vos connaissances ? Les cours de Promotion sociale Jean-Louis Thys vous permettent d'apprendre le français, le néerlandais, l'anglais, l'espagnol ou la couture.

L'enseignement de promotion sociale s'adresse principalement aux personnes souhaitant se former, apprendre, se spécialiser, se recycler, acquérir une nouvelle qualification ou encore un nouveau titre d'études reconnus. Ils participent aussi à l'épanouissement individuel en pro-

mouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle.

Des cours pour tous

Facilement accessible en transports en commun, l'école Jean-Louis Thys propose des cours de français, néerlandais, anglais, espagnol et couture de différents niveaux ouverts à toutes les personnes de plus de 15 ans. Les cours ont lieu en après-midi (14h > 17h) et en soirée (18h > 21h30) pour permettre à ceux qui le souhaitent de les combiner avec une activité professionnelle. La formule permet donc à chacun de trouver le cours qui s'adapte le mieux à ses besoins. Les diplômes obtenus sont en outre reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les droits d'inscription s'élèvent à 65 €/semestre pour

un cours (deuxième cours à 35 €), avec certaines réductions pour les mineurs d'âge, les demandeurs d'emploi, les allocataires CPAS, les employés d'administration publique ou les personnes handicapées (13 €).

Les inscriptions auront lieu du lundi 30 août au jeudi 10 septembre, de 13h à 21h (uniquement sur rendez-vous par téléphone au 02.421.19.15). Voilà qui vous laisse encore un peu de temps pour faire votre choix !

Plus d'infos : www.jette.irisne.be/fr/ecolejlt

■ **Cours communaux de Promotion sociale Jean-Louis Thys**
Rue Essegheem, 101
Inscriptions : du 30 août au 10 septembre
Uniquement par téléphone : 02.421.19.15

Loin des yeux, loin du cœur ?

Pas à l'académie de Jette !



Nous vivons des semaines particulières qui ne laissent personne indifférent, qui touchent les uns d'une manière, les autres différemment, ... Au cœur de cette période, alors que l'espoir d'un déconfinement perce à l'horizon, les enseignants et la direction de l'académie espèrent que vous vous portez bien et attendent avec vous que revienne la vie d'avant.

D'une manière plus pointue que d'habitude, ces dernières semaines nous ont vus chercher quelque assurance et soutien dans les analyses et les discours des experts scientifiques. L'art n'a pas vocation à rassurer, il interroge et trouble, nous renvoyant sans cesse à nous-mêmes. En matière artistique, le manque se fait sentir et le cri d'un grand nombre d'artistes s'est fait entendre ces dernières semaines.

Vie cachée et contacts nombreux

Comme l'enseignement en général, l'académie a dû fermer ses portes dès le début du confinement. Les cours se sont arrêtés, les projets ont été annulés et gelés, remis à un autre printemps. De l'extérieur, la vie artistique de l'école semble s'être arrêtée... Et pourtant, ce n'est pas le cas !

De jeunes élèves des classes de théâtre se sont initiés à l'écriture sous la houlette de leurs professeurs qui les guident à distance avec passion et brio. Les jeunes musiciens ont continué à travailler et ont envoyé de nom-

breuses vidéos à leurs professeurs. Profitant des réseaux sociaux et des nouveaux moyens de communication, certains professeurs ont continué à guider leurs élèves. Dans tous les domaines et pour tous les cours, une créativité inouïe s'est développée pour garder le contact, encourager, aider les uns à se dépasser et accompagner les autres dans leurs recherches.

Certains professeurs se sont lancés dans la réalisation de capsules vidéos afin de partager leur passion et leurs connaissances. Un projet inter-académies s'est construit avec plusieurs classes de trompette, dont celles de l'académie jettoise. Les ensembles jouent, enregistrent et se retrouvent en confinement, avec les moyens qui sont les leurs. Une riche activité cachée, mais relayée par la page Facebook de l'académie qui reflète plus que jamais ce qui rythme la vie de l'école. N'hésitez pas à visiter cette page et à encourager les talents en partageant leur travail.

Et pour la suite...

Si d'habitude le mois de juin est celui des inscriptions pour l'académie, ce ne sera pas

le cas cette année, mais vous serez informés de toutes les démarches en temps voulu. Dans l'immédiat, l'académie vous remercie pour tous les beaux moments et les projets que vous avez partagés avec elle lors de l'année scolaire écoulée. Le gala des 10 ans de l'ensemble Anacruz, le spectacle des professeurs, les concerts d'élèves, les Jazz Jette Club, le spectacle de danse, les préparatifs du spectacle pluridisciplinaire qui n'a malheureusement pas pu être joué sur scène, les échanges en vue de la journée Academix, ... tous ces événements font la vie de l'académie. Une vie qui circule par l'intermédiaire des élèves, grâce au soutien des professeurs et aux encouragements de tous les sympathisants dont vous faites partie.

■ Académie de Jette

Rue du Saule, 1

02.426.35.56

secretariat@academie-jette.be

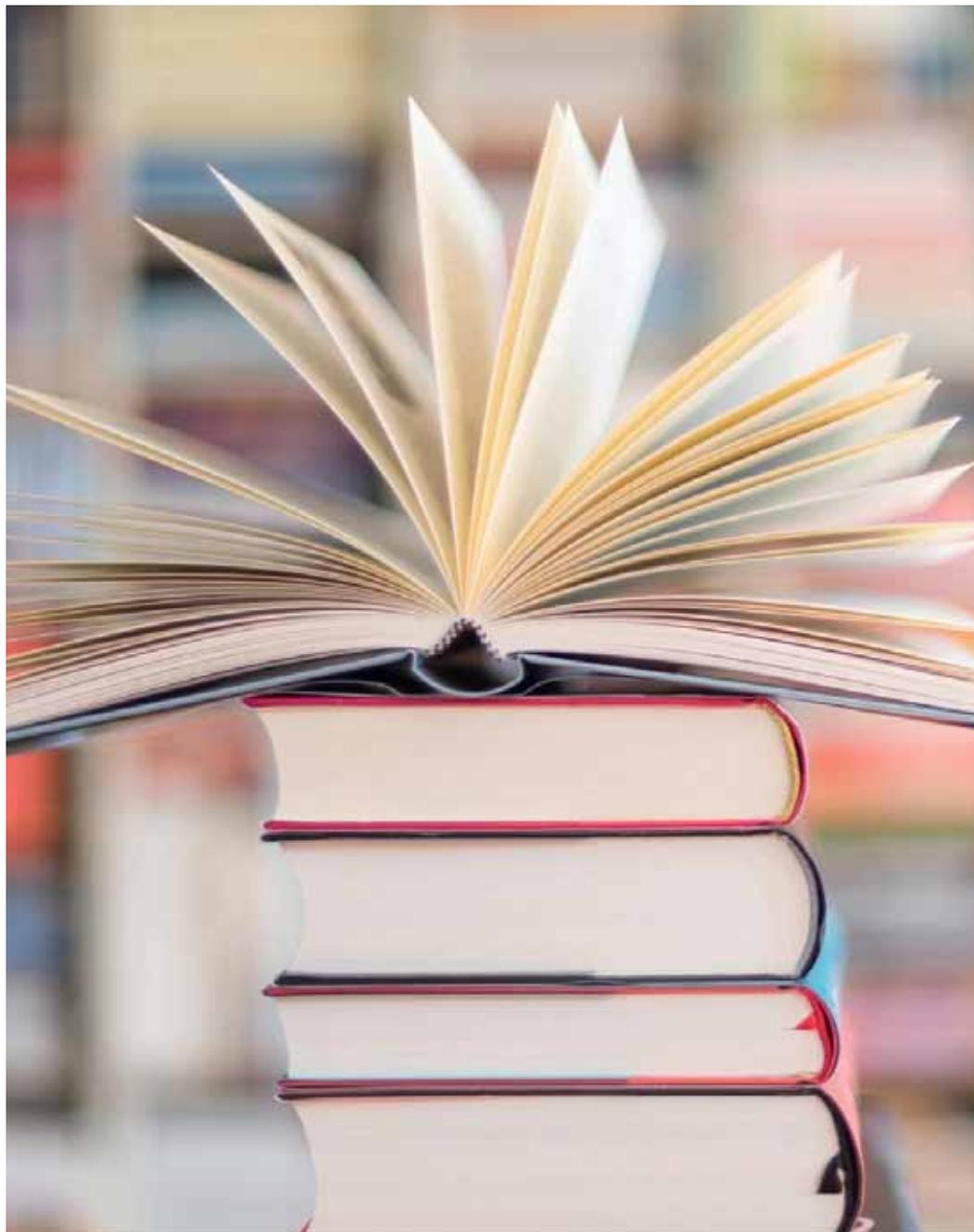
www.academie-jette.be

Facebook :

@academieMusiqueDanseParoleJette

Bibliojette

Prêt sur rendez-vous et retour de livres



Depuis le 18 mai, Bibliojette a élargi son système de prêt à toute personne inscrite à la bibliothèque de Jette. Vous avez la possibilité d'emprunter 10 livres, en réservant par téléphone ou par mail.

- Choisissez les livres que vous souhaitez emprunter sur le catalogue collectif bruxellois, notez le titre et l'auteur. N'oubliez pas de vérifier s'ils sont disponibles à Bibliojette.
- Appelez le 02.426.05.05 ou envoyez un mail à l'adresse bibliojette@jette.irisnet.be en indiquant votre nom et adresse ainsi que le numéro de votre bibliopass. Vous

devez impérativement être déjà inscrit à la bibliothèque de Jette pour pouvoir bénéficier de ce service.

- Indiquez clairement les titres et auteurs des livres souhaités (maximum 10 livres ou documents par famille) et éventuellement le type de document (livre, livre audio ou DVD).
- Il est également possible d'obtenir un lot 'surprise' ou de choisir trois livres parmi les nouveautés exposées dans le hall de la bibliothèque.
- Si vous avez envoyé un mail, vous recevrez une confirmation par mail ainsi qu'un jour et une heure de rendez-vous.

- Les rendez-vous pour la distribution des colis ont lieu du lundi au vendredi, de 14h à 17h, dans l'entrée de la bibliothèque francophone (place Cardinal Mercier, 10), dans le respect des mesures de distanciation sociale.
- Venez seul et veillez à être à l'heure. Si ce n'est pas le cas, les livres seront remis en rayon et aucune autre demande de votre part ne sera traitée.

Retour de livres

Vous pouvez désormais redéposer les livres que vous avez empruntés dans des caisses prévues à cet effet dans le hall de la bibliothèque, du lundi au vendredi de 14h à 17h. Pas d'urgence cependant : tous les livres que vous avez empruntés avant le confinement ont été prolongés d'office jusqu'au 15 juin.

Plus d'infos : www.bibliojette.be

Déconfinement progressif

Il est difficile à l'heure actuelle de prévoir exactement quels services pourront vous être proposés dans les semaines qui arrivent car les étapes envisagées demandent préparation et matériel et dépendent également des décisions gouvernementales... Afin de vous tenir informé, Bibliojette vous invite donc à consulter régulièrement son site internet www.bibliojette.be et sa page Facebook. Toutes les informations sont mises à jour au fur et à mesure de l'évolution de la situation. La bibliothèque est également joignable pour toute question par téléphone au 02.426.05.05. Par ailleurs, les pages web de Bibliojette sont alimentées de liens, et vous y trouverez divers coups de cœur issus de la plateforme Lirtuel (www.lirtuel.be) qui propose un bon nombre de livres numériques empruntables gratuitement.

Les équipes de la bibliothèque mettent tout en œuvre pour vous proposer un service optimal compte tenu des contraintes pratiques et sanitaires qui leur sont imposées et vous remercient de votre compréhension.

Atelier 34zero

Une nouvelle collection de bâches culturelles

Wodek Majewski de l'Atelier 34zero doit être un visionnaire. Bien avant le début de la crise du coronavirus, il a imaginé de faire venir l'art aux gens lorsque les gens ne venaient pas à l'art. Dans le jardin de son espace culturel, il expose depuis déjà plusieurs années des œuvres d'art sur de grandes bâches. Depuis la mi-mai, une nouvelle sélection de bâches y est visible.

Inspiré par les panneaux publicitaires qui jalonnent les rues, l'Atelier 34zero invite régulièrement des artistes internationaux à présenter leurs créations sur des bâches culturelles de 20 m² exposées dans son jardin.

Jusque fin août, vous pouvez y découvrir les montages photos de Frank Synowicz, les figures hybrides de John Casey, les œuvres de l'artiste finlandais Anu Tuominen, les êtres torturés de l'artiste Patricia Waller et d'autres créations.

■ Nouvelle collection de bâches

Jusqu'au 30.08.2020

Atelier 34zero

Drève de Rivieren, 334

www.atelier34omuzeum.be



L'Atelier 34zero à nouveau ouvert

Expo Jeanine Cohen

Depuis la mi-mai, les musées ont pu rouvrir leurs portes, moyennant le respect de mesures de sécurité strictes. L'Atelier 34zero a donc rouvert les siennes. L'ouverture de l'exposition de Jeanine Cohen a lieu le samedi 30 mai.

Sous le titre 'Why not ? Autre chose', l'Atelier 34zero expose les œuvres de l'artiste bruxelloise Jeanine Cohen. Qu'elle expose en Belgique, au Portugal, en France ou en Islande, elle conçoit souvent ses installations en fonction du lieu. Pour cette nouvelle exposition dans le très atypique Atelier 34zero Muzeum de Jette, Jeanine Cohen a scruté, examiné, sou-

pesé l'espace pour en proposer une occupation qui le dévoile et l'occulte en parallèle. Elle a imaginé plusieurs séries inédites capables d'entrer en résonance avec cette vaste salle brute et crue qu'entourent de petites pièces parfois nues, parfois lourdement meublées. Le résultat sont des peintures abstraites où se mêlent matière, lumière et couleur.

■ Expo Jeanine Cohen

Jusqu'au 30.08.2020

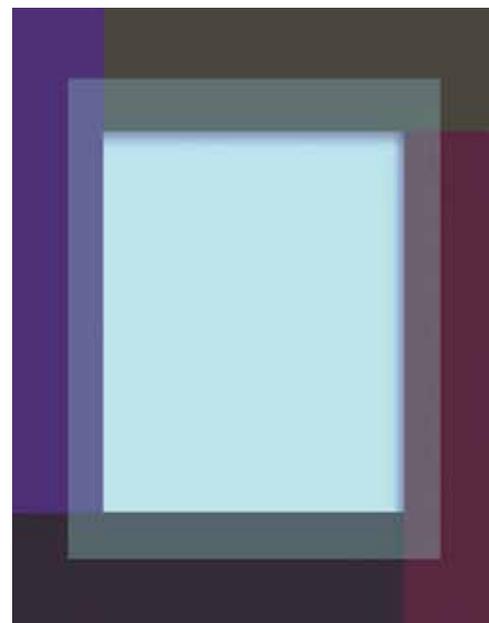
Vernissage le 30.05.2020 à 12h

Atelier 34zero

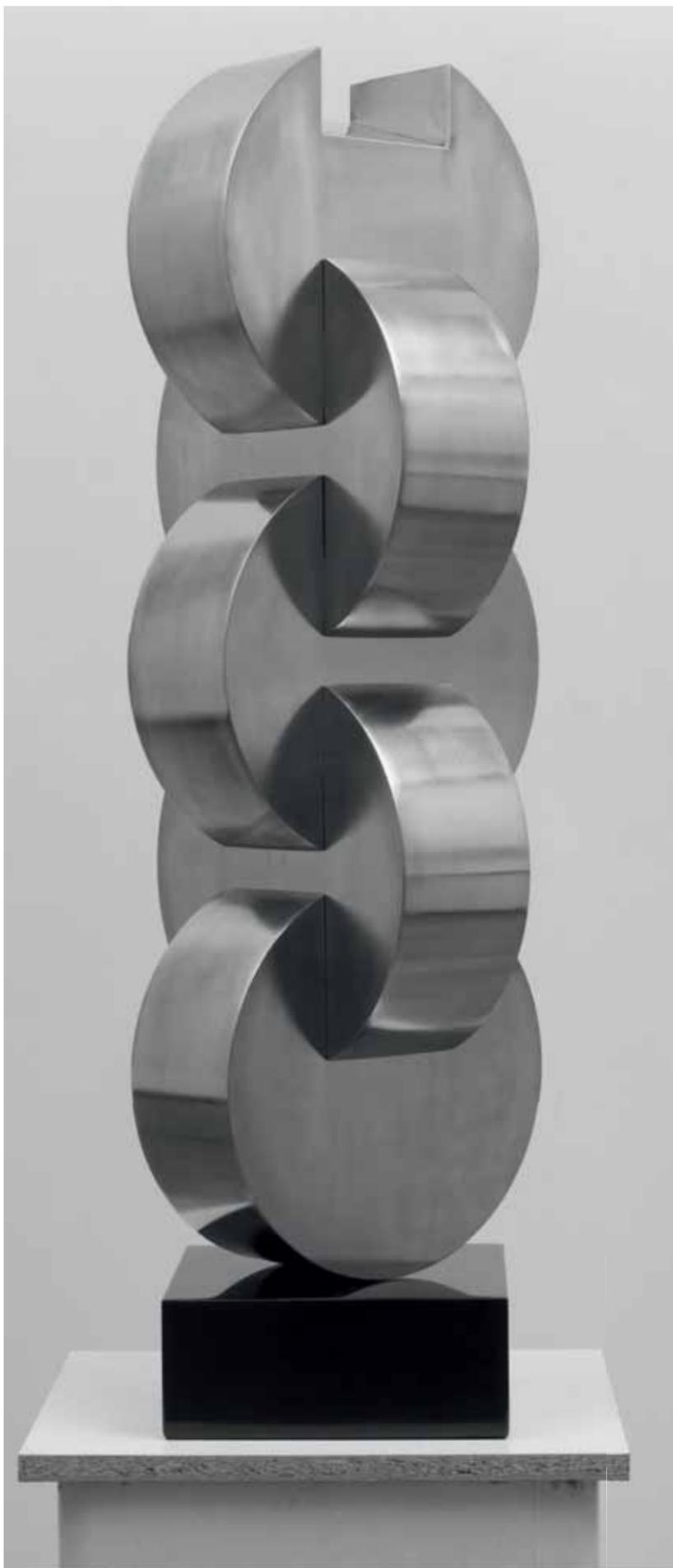
Drève de Rivieren, 334

Entrée : 7 €

www.atelier34omuzeum.be



La collection du Musée d'Art Abstrait



Durant un an, nous mettons chaque mois à l'honneur une œuvre d'art issue de la collection du Musée d'Art Abstrait, avec une courte explication sur l'auteur et l'œuvre en question. Vous avez envie de découvrir la peinture ou la sculpture de vos propres yeux ? Rendez-vous au Musée d'Art Abstrait, dans la rue Essegheem, et visitez par la même occasion le Musée René Magritte voisin. Les deux musées ont rouvert leurs portes depuis le 20 mai.

Hilde Van Sumere

Composition dans l'espace IV

Sculpture en inox, 90x30x30cm, 1972

Hilde Van Sumere, décédée en 2013 à l'âge de 80 ans, est une artiste internationale respectée. Ses petites sculptures autant que ses réalisations monumentales dégagent une puissance impressionnante. Ses créations abstraites, réalisées avec des formes géométriques sobres, invitent à la modestie. Le marbre, le plexiglas, l'inox sont ses matières de prédilection en tant que sculptrice.

La collection du Musée d'Art Abstrait compte plusieurs sculptures d'Hilde Van Sumere, dont 'Composition dans l'espace IV'. Cette réalisation en inox de 90 cm de haut est composée de 5 cercles entremêlés, une forme chère à l'artiste et qui se retrouve dans presque chacune des œuvres.

Cette sculpture est un bel exemple de son savoir-faire unique et de son œuvre artistique riche. Les créations d'Hilde Van Sumere appartiennent aussi bien à des collections privées que publiques, en Belgique comme à l'étranger, et ornent également régulièrement l'espace public.

■ Musée d'Art Abstrait

Rue Essegheem, 137

Du mercredi au dimanche, de 10h à 18h

10 € (tarif standard) - 8 € (-23, groupes) - 5 € (Jettois)

L'accès aux musées est limité (quota de personnes par période) et le port du masque est obligatoire durant les visites.

Les réservations se font principalement en ligne :

www.magrittemuseum.be.

Pour les visiteurs qui se présentent directement à l'entrée, la visite est possible uniquement en fonction du nombre de places encore disponibles.

Le 22 mai, l'artiste Francine Holley est décédée à l'âge de 100 ans. Son exposition au Musée d'Art Abstrait est encore visible jusqu'au 30 septembre 2020.